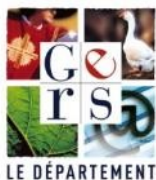


BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de VIC-FEZENSAC

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par Philippe DUPOUY son Président,

Le PETR du Pays d'Armagnac, représenté par Michel GABAS, son Président,

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, représentée par Barbara NETO sa Présidente,

La Commune de Vic-Fezensac, représentée par Barbara NETO, son Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement - Green New Deal,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'État,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan État - Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Vic-Fezensac, approuvé le 19/02/2020,

Vu la délibération n° CP/2023-07/12.05 de la Commission Permanente du 07/07/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays d'Armagnac pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la Commune de Vic-Fezensac en date du 15/02/2024,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac en date du X21/02/2024,

Vu la délibération du PETR en date du 12/06/2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gers en date du XXX

Vu la délibération n°XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de

chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 19/02/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant :
 - Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
Sont principalement concernées la commune de Vic-Fezensac.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune de Vic-Fezensac,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, le PETR Pays d'Armagnac et la commune de Vic-Fezensac en y associant, autre autres, les services de l'État, le CAUE du Gers, les Chambres consulaires et l'UDAP du Gers.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Vic-Fezensac ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'État.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays d'Armagnac, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Article 2.1 : Contexte

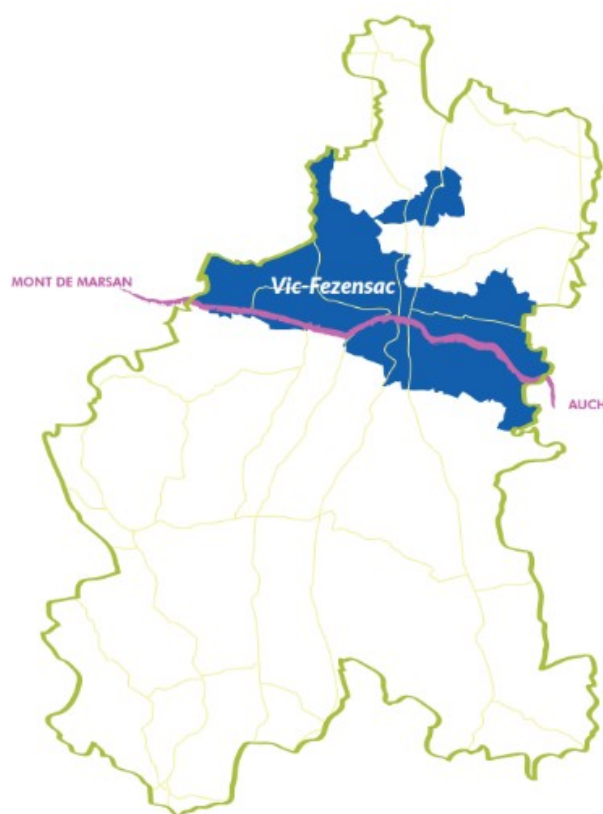
- **Situation géographique**

La commune de Vic-Fezensac est située à l'ouest du département du Gers, sur la route nationale 124 qui relie Auch (30 km à l'est) à Mont-de-Marsan. Non loin également de Toulouse à 110 km (soit 1h45).

Son territoire rural aux facettes variées couvre une surface de 53,94 km², avec principalement des espaces agricoles, dont de la vigne et de l'élevage bovin. Le relief du bourg est marqué par l'Osse. Le centre-bourg se trouve à une altitude moyenne de 117 mNGF. La topographie indique des pentes dirigées vers l'Osse traversant le centre-ville de Vic-Fezensac avant de se jeter dans la Garonne ce qui rend la commune potentiellement inondable par des cours d'eau.

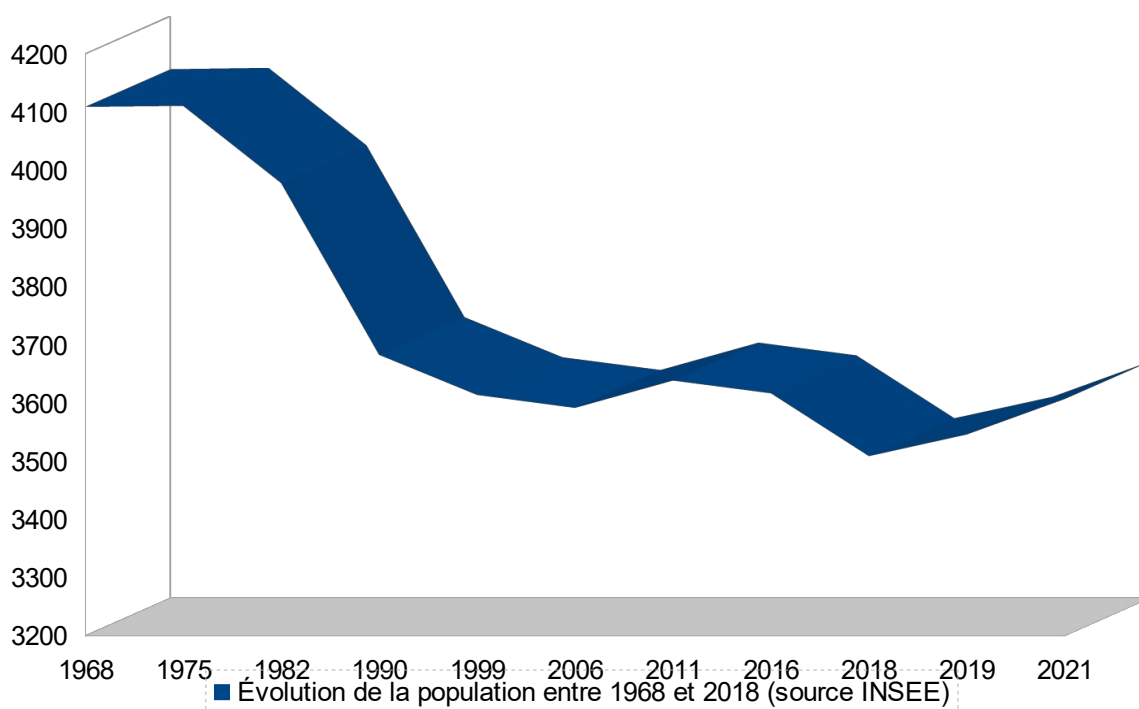
La commune de Vic-Fezensac s'inscrit dans l'organisation administrative suivante :

- Chef-lieu du canton du Fezensac,
- Rattachée à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac qui regroupe 7 207 habitants sur 25 communes réparties sur une surface de 376,95 km² dont Vic-Fezensac est la ville centre qui concentre près de la moitié de la population communautaire,
- PETR Pays d'Armagnac,
- ScoT de Gascogne.



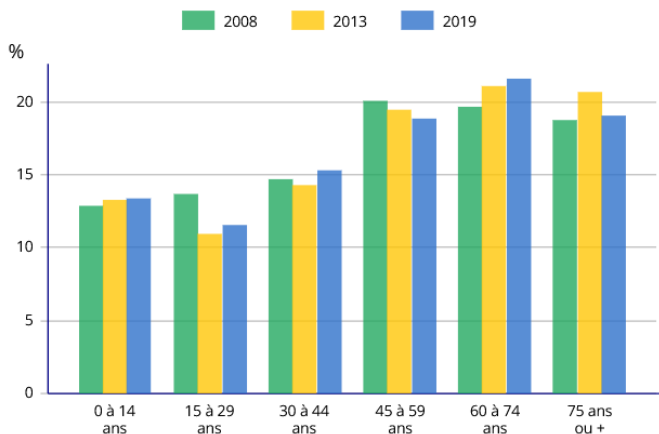
- **Démographie**

Vic-Fezensac dénombre une population de 3 640 habitants au 1^{er} janvier 2023 (contre 3 509 en 2018) avec une densité de 65,7 habitants au km². La population communale représente 49,22 % de la population de l'intercommunalité. À l'image d'autres chefs-lieux du canton, la commune connaît une diminution de sa population depuis les années 1980, baisse particulièrement importante dans les 1982-1990 et 2010-2015. Si la commune perd des habitants de manière continue depuis 1968 elle a vécu un léger regain sur la période 2006-2011 et, à l'image du département, en connaît un nouveau depuis 2018.



Cette baisse démographique est étroitement liée au vieillissement de la population, au taux de mortalité en augmentation (22,0%) et à la mobilité résidentielle. Si la part des 65 ans et plus est passée de 34 % en 2018 (contre 42 % en 2015), l'accroissement naturel négatif reste important sur la commune : moins 217 personnes entre 2011 et 2016.

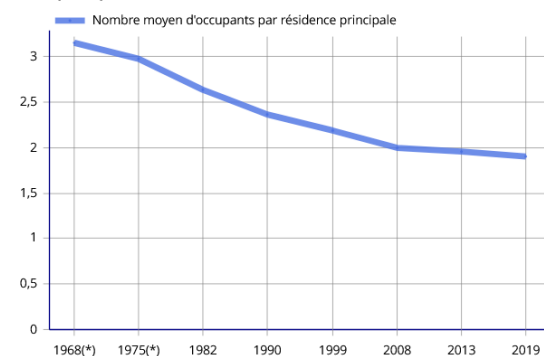
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Le solde migratoire quant-à-lui est positif : 0,26 % entre 2011 et 2016. Il reste en deçà de la moyenne départementale qui est de 0,53 % mais permet de montrer la vitalité de la commune

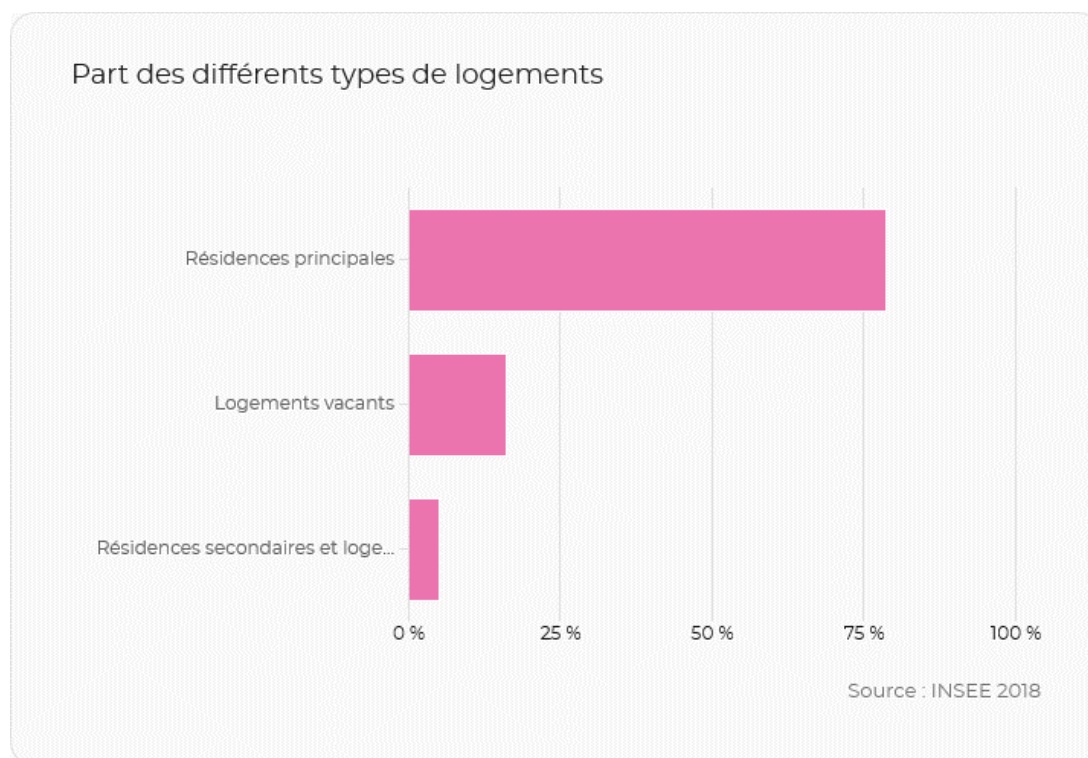
Le vieillissement de la population, la séparation des couples ou encore la décohabitation des jeunes ont fait passer la taille moyenne des ménages de 2 personnes en 2010 à 1,9 personnes en 2015. Ainsi, les ménages composés d'une seule personne augmentent et ceux composés de couple ou de couple avec enfants diminuent (-2,5 % depuis 2011).

Enjeux :

- *Maintenir la population actuelle, tout profil confondu*
- *Conquérir de nouvelles populations dans le centre-bourg, notamment des couples et des familles*

- **Habitat**

L'INSEE recense 1 761 logements en 2018 dont 79 % de résidences principales et 5 % de résidences secondaires ou occasionnelles. Si les logements vacants sont en diminution : le taux est passé de 16 % en 2018 contre 19 % en 2015, il reste néanmoins au-dessus de celui du département (11%). Il est à noter que, de visu, la vacance des logements paraît plus importante au regard des façades dégradées.



L'organisation du centre-bourg de Vic-Fezensac selon son plan historique, octogonal, en forme de bastide avec des places centrales et des rues étroites, est à l'origine de nombreuses parcelles en plein cœur de ville qui ne possèdent pas de jardin privatif. Cela peut constituer un frein à l'installation des ménages pour lesquels la présence d'un espace extérieur est un critère décisif.

Sur la commune de Vic-Fezensac, la majorité des grands logements sont des maisons (environ 80%) et 63 % de ces logements sont occupés par leurs propriétaires, souvent représentés par des petits ménages, c'est à dire des couples sans enfant ou des personnes seules (souvent âgées). La crise immobilière et la complexité pour trouver aujourd'hui un terrain à bâtir sur la commune ont ralenti le rythme de construction neuve. Dans une autre mesure, la commune est dotée de seulement 108 logements locatifs sociaux, soit 6 % de la population totale (tous situés en cœur de bourg ou en entrées de ville). Ce qui montre une inadéquation de l'offre des logements.

Côté qualité de vie, nous notons également que les logements collectifs, qui datent de 2016, commencent à montrer des signes de vieillissement extérieur. Au même titre que le reste de la qualité des logements locatifs qui posent parfois des situations d'insalubrités. Ou bien encore des constructions anciennes aux façades dégradées qui donnent l'impression d'être vacantes.



Vic-Fezensac -Ensemble immobilier vacant de grande taille dont la reconquête implique des travaux conséquents



Vic-Fezensac –bien vacant présentant un caractère très dégradé

Ce pose également la problématique d'une forte proportion d'habitants qui vivent en deçà des minimaux sociaux avec des revenus plutôt faibles (25,6 % des ménages vivants sous le seuil de pauvreté). Ces fragilités économiques ne leur permettant pas d'adapter leur logement.

Enjeux :

- *Reconquérir le parc de logements vacants*
- *Réhabiliter le parc ancien et indigne*
- *Proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de la population dans le cadre du maintien à domicile et des fragilités économiques*
- *Attirer de nouvelles typologies de population*
- *Améliorer l'image de la ville*

- **Emploi, commerce, et activités**

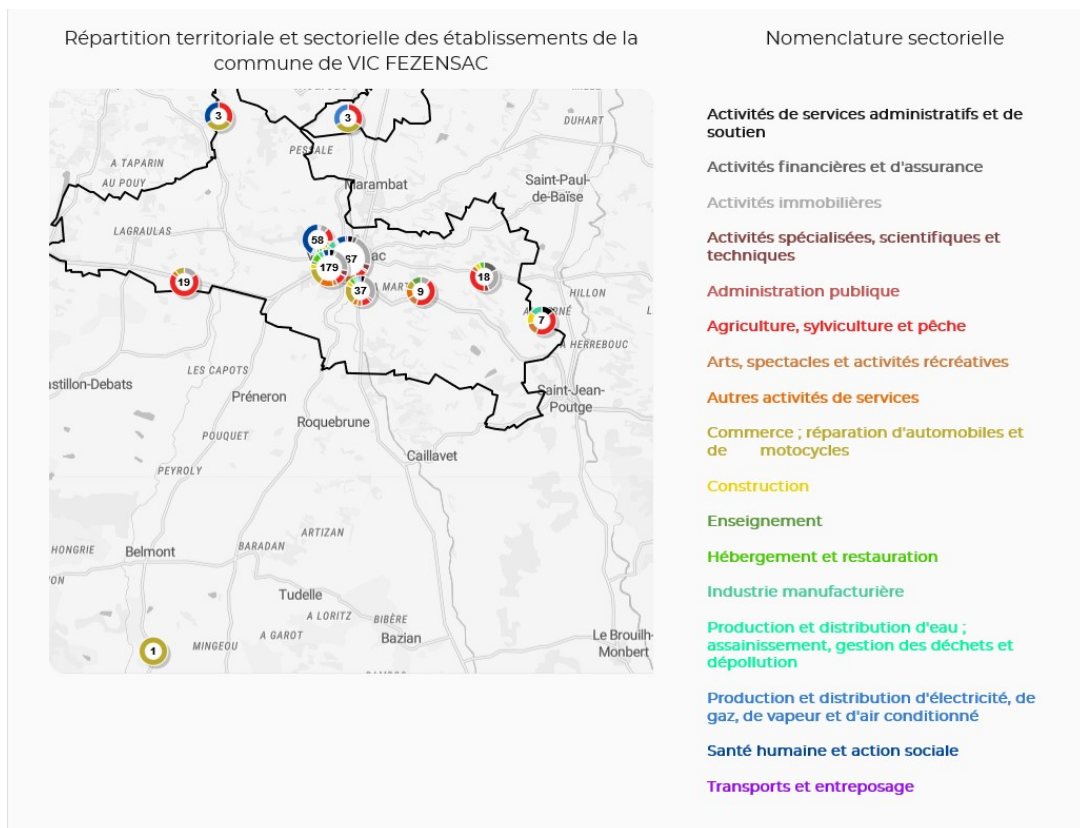
Au regard d'une population vieillissante, d'un flux quotidien d'actifs sur tout le département et d'un taux de chômage de 8,5 % en 2016 dont 46 % de longue durée (contre 9,6 % en 2016 – nb : en comparaison : 5,8 % dans le département du Gers au 2ème trimestre 2022), Vic-Fezensac regroupe plus d'emplois que d'actifs.



Petite centralité urbaine, économique et commerciale de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, la commune de Vic-Fezensac, à l'intersection de plusieurs bassin d'activités (Auch, Eauze, Condom...), joue un rôle de centralité majeur au sein du territoire intercommunal notamment grâce à la présence d'une offre en équipements (collège, piscine...) et en services (hôpital, cinéma...) importante et diversifiée qui permet de répondre en majorité aux besoins des vicois et des communes alentours.

En effet, Vic-Fezensac accueille de nombreux commerces (boulangeries, boucheries, traiteurs, supérette, restaurants, bars, tabac, presse, fleuriste, coiffeurs, banques, assurances, garages, photographes, mode...) et équipements de proximité notamment de nombreuses infrastructures sportives et culturelles dont la majeure partie sont en centre-ville. Elle joue donc un rôle de centralité majeure qui bénéficie d'une attractivité économique et rayonne à l'échelle du territoire intercommunal qui couvre une zone de chalandise à 10 minutes de 9 559 habitants en 2018.

Malgré une quantité importante et diverse de commerces, au nombre de 105 établissements commerciaux en 2022 (24 % qui participent activement à l'animation), et une bonne dynamique commerciale liée aux activités événementielles de la ville, le nombre de commerces vacants est considérable : 31 % de vacance commerciale. Ce chiffre est à relativiser puisque accentué par l'effet « bodega » : de nombreux locaux qui paraissent vides sont en réalité occupés par des buvettes durant les animations estivales.



Les commerces, toute unité confondue, souffrent d'une absence d'unité architecturale et participe à la dégradation de la qualité visuelle de la ville. L'arrivée de nouveaux commerces ou le changement de propriétaires tendent néanmoins à pallier doucement cette problématique.

Enjeux :

- Offrir des opportunités de création d'emplois au centre-bourg
- Maintenir et développer le bassin d'emploi générateur de flux pour développer l'économie locale
- Favoriser la reconquête des locaux vacants en centre-ville

• Équipements et aménagement urbain

Dans la ville, quelques espaces verts sont aménagés, comme les abords de l'Osse (au parc urbain derrière la salle polyvalente), la Pachère, le Pôle des Cordeliers (Communauté de Communes et Médiathèque) et la place du Curée Thiard, la végétation est surtout du domaine du privée. Si des massifs sont plantés et les arbres remarquables mis peu à peu en valeur, la commune de Vic-Fezensac est minérale. Il est donc important de rééquilibrer la proportion du végétal en ville pour créer des espaces publics de respiration à proximité du bâti, ce qui contribuerait également au rééquilibrage entre voitures et piétons.

Si l'enjeu primordial est d'augmenter la proportion d'espaces publics aménagés sur le territoire (espaces plus sécurisés pour les piétons, valorisation paysagère, développement des espaces de détente et de rencontre...), la valorisation du cadre de vie doit également passer par la mise en exergue de son patrimoine. En effet, la commune possède de nombreux espaces publics à fort potentiel qu'il convient de requalifier et de mettre en valeur (exemple : les Arènes, la place Mahomme...) pour développer le confort, l'attractivité et la qualité de vie.

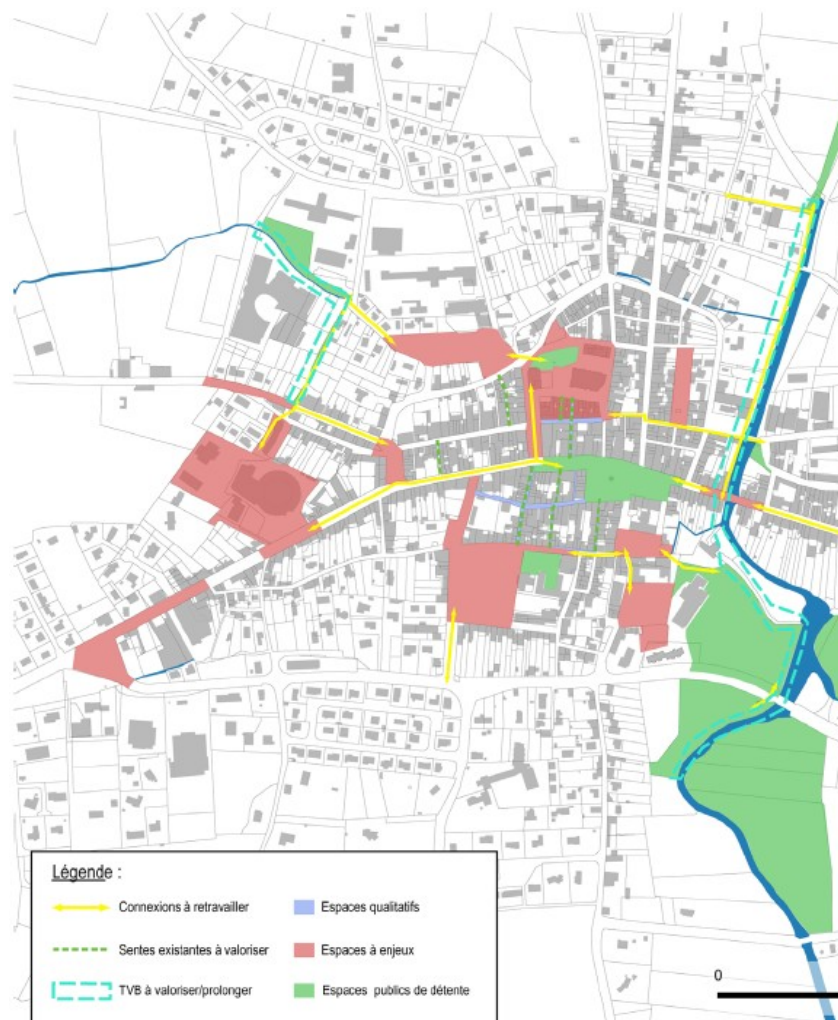


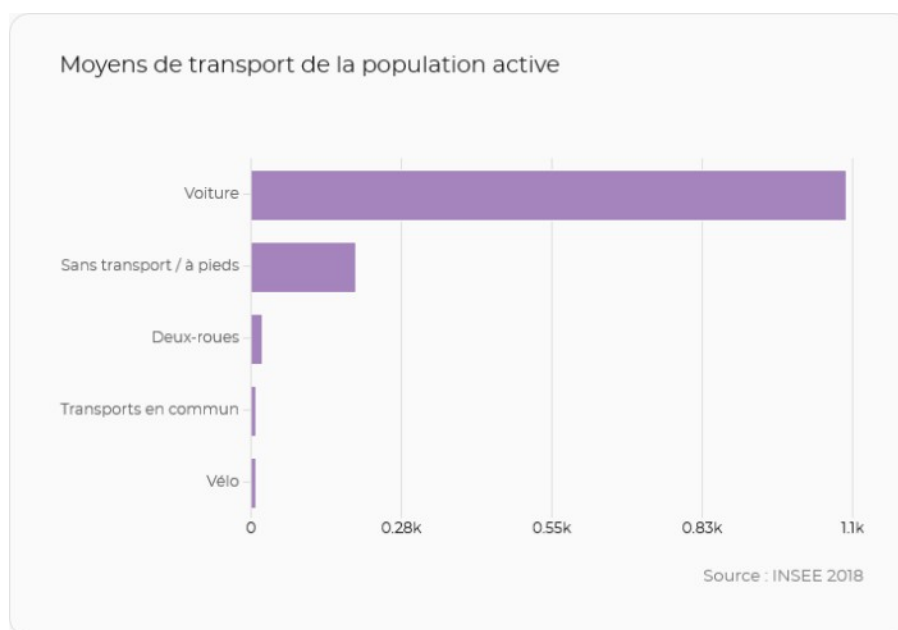
Figure 1: Source : Diagnostic Bourgs-Centres Occitanie

Enjeux :

- Conserver, développer et lier les espaces verts en centre-ville
- Embellir le cadre urbain pour favoriser son attrait

- **Accessibilité et mobilité**

Vic-Fezensac est une commune rurale située en plein cœur de la campagne gersoise : l'usage de la voiture y est donc nécessaire et prédominant (82 % de part des déplacements en voiture en 2018). La place de la voiture est donc très importante dans le centre-ville : les commerces et équipements sont d'ailleurs desservis par de nombreux espaces de stationnement bien matérialisés, et même si ces derniers sont rapidement saturés dans les périodes de festivités (notamment durant le week-end de la Pentecôte à Vic et celui de Tempo Latino, le dernier week-end de juillet) le cœur de ville ne souffre pas de manque de parkings même si une réflexion générale sur le stationnement dans les petites rues est à penser pour éviter les conflits d'usages.



Cette organisation autour de la voiture se fait au détriment des déplacements alternatifs qui sont quasi inexistant en centre-bourg (pas de piste cyclable, trottoirs étroits ou inexistant). La qualité des espaces publics et des cheminements piétons n'encourage donc pas toujours la fréquentation au cœur du ville (comme l'atteste les 71 % des ERP non accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Si sur les grands axes, le cheminement doux y est confortable et optimal, en centre-ville les rues se rétrécissent et les piétons ne circulent pas de façon prioritaire : le partage entre la voiture et les autres modes de déplacements est inconfortable et parfois dangereux, les itinéraires doux existants sont isolés et sans connexion entre eux. Le potentiel dans les continuités douces est pourtant présent sur la commune et son déploiement permettrait d'interconnecter les infrastructures de qualité avec l'offre de services bien présentes. Même si la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac a initié des efforts en termes de mobilités sur le territoire en mettant en place le Transport à la Demande (TAD), la création d'un maillage doux sur le territoire communal permettrait un confort de déambulation à tous les usagers, notamment les populations plus fragilisées.

Enjeux :

- *Créer un maillage doux pour garantir un confort de déambulation*
- *Lier les espaces et les équipements*
- *Favoriser les espaces de rencontre*

- **Culture et tourisme**

La commune de Vic-Fezensac possède un patrimoine bâti important avec des maisons à colombages ou des belles demeures en pierre. Elle offre également des monuments remarquables tel que les Arènes Joseph Fourniol, l'église Saint-Pierre, la Tour du Chapitre, la Tour Saint-Jacques ou encore la chapelle de l'ancien hôpital.



Si l'itinéraire de randonnée présent sur le territoire communal permet de mettre en lumière ce patrimoine bâti, ces ressources culturelles de la ville, pourtant toutes présentes en centre-bourg, sont peu visibles car mal valorisées et mises en scène.

La traversée du bourg par l'Osse offre à la commune une richesse paysagère qu'il reste également à identifier et à valoriser pour offrir une continuité avec les espaces de loisirs (parc urbain, parc de la Pachère...) déjà marqués.

Forte de ses loisirs attractifs et de ses traditions culturelles, la commune de Vic-Fezensac est riche d'un tissu associatif dynamique. Les associations culturelles, sportives et événementielles présentes sur la commune participent activement à l'animation et à la renommée de Vic-Fezensac en attirant toujours plus de visiteurs (Pentecôtavic, Tempo Latino, les marchés de nuits...). Cette affluence durant ces temps forts permet de positionner Vic-Fezensac comme l'image d'une ville festive et attractive qu'il convient de pérenniser dans le temps et les esprits pour conforter son attrait touristique mais également pour attirer de nouveaux ménages.

Enjeux :

- *Diversifier le tourisme pour favoriser son développement*
- *Déployer l'offre culturelle en mobilisant les bâtiments existants*
- *Mettre en scène la richesse patrimoniale et paysagère*
- *Embellir le cadre urbain pour favoriser son attrait*



Article 2.2 : Enjeux

Atouts : <ul style="list-style-type: none">• Une situation géographique privilégiée, proche du pôle urbain représenté par Auch et à une proximité relative d'une grande ville comme Toulouse• Sa position de bassin de vie et de bassin d'emploi au sein de son territoire, avec la présence de la zone économique/commerciale sur la route de Marambat, des équipements et des commerces de proximité en centre-ville• Un accès aux services publics déployé et une offre de santé organisée• Un patrimoine culturel fort avec les manifestations qui y sont liées• De nombreux équipements publics, sportifs et culturels regroupés et en développement• Un tissu associatif riche et dynamique• Un patrimoine architectural riche et typique• Une silhouette urbaine spécifique et préservée• Un paysage hybride, entre vallée et plateau, avec une agriculture variée et un climat avantageux• Des espaces naturels et de verdure qui gagneraient à être mis en réseau et en valeur	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none">• Une perte d'attractivité du centre-bourg entraînant de la vacance commerciale et de logement• Les contraintes liées au développement commercial (effet « bodega ») et la difficulté de maintenir des commerces en centre-bourg• La vétusté de certains bâtiments et équipements dans le bâti ancien du bourg, qui joue en défaveur de l'image et de l'attractivité• Une zone de sensibilité archéologique pouvant rendre réticent à la mise en œuvre de travaux de taille conséquente• Une place marquée des véhicules en ville• La minéralisation importante du centre-bourg• Des entrées de ville peu sécurisées
Opportunités : <ul style="list-style-type: none">• Des secteurs disponibles au sein du centre-bourg afin de le densifier et le renouveler sans altérer le faciès de la commune• La mise en place d'alternatives à la voiture à l'échelle du bourg et du bassin de vie• La valorisation des liaisons douces afin de créer un réel réseau doux et permettre de connecter les équipements communaux• Des espaces naturels et paysagers faisant l'objet d'aménagements afin d'introduire les déplacements doux et le développement d'équipements publics• Un patrimoine culturel et touristique présent mais à réaménager et réhabiliter	Menaces : <ul style="list-style-type: none">• Des zones d'habitation qui ne sont plus connectées au bourg et à ses équipements• Un affaiblissement de la dynamique commerciale• Pas d'aire de camping-car• Des risques pour les déplacements doux (piétons et cycles) face au trafic automobile majoritairement présent• La zone inondable PPRI au cœur de la ville qui limite l'intervention sur une surface non négligeable de la ville

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Dans sa dynamique de développement et afin de permettre la mise en œuvre de son programme d'actions, la commune de Vic-Fezensac a défini 3 axes stratégiques de développement dans le cadre de l'avenant 2022-2026 du contrat cadre avec la Région :

- Axe 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et en réinvestissant le centre-ville

Il est important pour Vic-Fezensac de réinvestir son centre-ville afin qu'il soit vivant, dynamique mais surtout habité. En s'appuyant sur son positionnement géographique favorable et sur les richesses de son bassin de vie, l'objectif premier est de maintenir la population actuelle, principalement des seniors, tout en permettant l'installation de nouveaux habitants en améliorant et en adaptant la fonction résidentielle du cœur de ville. Le second objectif est d'améliorer la qualité du bâti et de rénover, requalifier, sécuriser et repenser les usages de certains espaces publics et bâtiments clefs afin de les adapter aux nouveaux modes de vie.

- Axe 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale

Habiter et vivre dans la centralité doivent aller de pair avec le fait d'y consommer. Vic-Fezensac doit dès lors affirmer son caractère commercial et touristique en prenant appui sur l'ensemble de ses ressources au sein de la communauté de communes et en développant l'économie locale afin de créer un mouvement perpétuel des usagers et redonner du sens et de la valeur au « vivre ici ».

- Axe 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique

Tournée vers l'avenir, Vic-Fezensac veut engager un changement dans ses modes de consommation des ressources. Véritablement sensible à l'impact du changement climatique, la ville souhaite mettre en place des actions concrètes en faveur d'une transition verte. Au-delà de l'engagement écologique, il ne faut pas oublier que le centre-ville est le lieu de vie des habitants, mais aussi, et surtout un lieu de croisement, de pause et de rencontre. Il est donc primordial de le rendre facile d'accès mais surtout agréable et sécuritaire, de jour comme de nuit. Il doit être favorable à la promenade et à la déambulation dans les parcs et les rues.

La transition écologique, la transition énergétique, la transition numérique ainsi que la végétalisation et le fleurissement des espaces publics sont des axes transversaux qui sont intégrés de fait à chacune des axes stratégiques ci-dessus.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays d'Armagnac, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire : la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac contribuera à apporter son assistance et son accompagnement sur les axes relevant de ses compétences (développement économique, actions d'amélioration de l'habitat, PCAET).

- du territoire de projet : le PETR Pays d'Armagnac

Le Pays d'Armagnac constitue un bassin de vie hyper-rural (faible densité, prédominance du poids économique de l'activité agricole, vieillissement marqué de la population) qui connaît un contexte économique et démographique difficile, conduisant à la disparition progressive des services aux populations.

L'un des éléments fondateurs de la cohérence du Pays d'Armagnac est le maillage du territoire par 7 bourgs-centres qui assurent les fonctions essentielles auprès des habitants. Le soutien de leurs services et le renforcement des interrelations entre ces bourgs-centres représentent un rempart face au risque de dévitalisation mais nécessite de compléter et d'homogénéiser cette offre de services tout en veillant à développer un parc de logements (neufs ou réhabilités) propre à accompagner une croissance démographique frémissante.

Par ailleurs, la transformation de la structure de l'emploi témoigne du basculement progressif vers une économie présentielle, laquelle va également de pair avec la démographie du territoire. Dans ce contexte, un effort particulier doit porter sur le maintien d'un tissu d'artisans et de commerçants au plus près de la population.

Il s'agira donc de travailler à l'amélioration du cadre de vie et d'appuyer - pour les affirmer - les fonctions de centralité de tous ces bourgs-centres, lesquelles sont consubstantielles de l'attractivité.

Le développement et la promotion touristique du territoire (culture, loisirs, itinérance douce...) sont confiées à l'Office de Tourisme de Pays « Armagnac & d'Artagnan ».

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire : la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Dans le cadre du développement d'action de revitalisation du centre-bourg de Vic-Fezensac, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac engagera, selon ses moyens et ses orientations, les divers concours dans le cadre des développements et des accompagnements liés à ses compétences.

- du territoire de projet : le PETR Pays d'Armagnac

Dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Pays d'Armagnac accompagne la commune de Vic-Fezensac dans l'élaboration de son Contrat Bourg-Centre et participe à la Gouvernance de sa mise en œuvre.

Dans ce même cadre, il soutiendra les actions visant notamment à :

- La mise en œuvre d'une stratégie de rénovation de l'habitat et de reconquête du bâti vacant,
- Le développement de solutions de mobilités « douces »,
- La création, la réhabilitation et/ou l'adaptation des équipements et de l'offre de services (santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels),
- Le soutien à la structuration de l'économie commerciale et artisanale locale au travers d'actions collectivités et individuelles,
- La valorisation du patrimoine communal notamment par l'aménagement et la requalification des espaces publics,
- La promotion touristique, notamment le développement du tourisme vert.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la commune de Vic-Fezensac et la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'État et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gers et modalités d'intervention et contributions du Département du Gers

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- déploiement numérique ;
- action en matière d'habitat avec une politique de l'habitat pour un logement décent, sain et adapté aux besoins et moyens de ses occupants ;
- accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- stratégie et soutien au développement des énergies renouvelables ;
- préservation de la ressource en eau ;
- ...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département conforte son soutien aux communes et intercommunalités pour encourager l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe pluridisciplinaire afin d'apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs, juridiques et de gestion de projet dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, Milieux aquatiques ;
- Voirie ;
- Chaleur renouvelable ;
- Restauration scolaire en approvisionnement local.

Les conseils proposés consistent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Étudier la faisabilité technique, juridique et financière du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage et la conduite du projet ;
- Accompagner sur les questionnements juridiques dont la passation des marchés publics et l'insertion de clauses sociales.

La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par une commune ou son EPCI qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables ;
- de la réhabilitation des ouvrages d'art ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- du sport, de la culture et du tourisme ;
- des mobilités douces et des aménagements de sécurité sur voirie ;
- de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques ;
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ;
- de l'aménagement des espaces publics ;

- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité ;
- de la rénovation énergétique des logements communaux et bâtiments publics.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, la nouvelle politique couvrant la période 2022-2028, vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- le parc privé : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – Agence Nationale de l'Habitat, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- le parc public : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- les territoires : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région EnergiePOSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne: création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Vic-Fezensac.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre, Vic-Fezensac,
- l'EPCI concerné, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac
- le PETR Pays d'Armagnac,
- la Région,
- le Département du Gers

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Vic-Fezensac (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'État, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Vic-Fezensac avec la collaboration de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie,
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Vic-Fezensac, le XXXXXX

Barbara NETO, Maire de la Commune Vic-Fezensac	Barbara NETO, Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac	Michel GABAS, Président du P.E.T.R. Pays d'Armagnac
Philippe DUPOUY, Président du Département du Gers		Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée

Annexe 1 : Les fiches actions

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Axe 1	Fiche action 1.1
Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et en réinvestissant le centre-ville	Mise en place de mesures à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité afin de lutter contre la vacance et réinvestir le centre-ville
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Comme beaucoup de petite centralité en zone rurale, Vic-Fezensac souffre d'un parc immobilier vacant en constante augmentation année après année. S'ajoute une part de ménage vivant en deçà du revenu minimum qui ajoute à la commune une problématique importante dans la lutte contre l'habitat ancien et parfois indigne.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Adapter, réhabiliter et diversifier l'offre de logements - Lutter contre la vacance immobilière et l'habitat indigne et dégradé - Développer une offre locative sociale de qualité pour favoriser l'installation sur le territoire 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 1.1.1 : Rénovation de l'habitat ancien en centre-bourg (OPAH)</p> <p>Descriptif : l'OPAH vise à améliorer les conditions de vie des habitants tout en apportant une réponse concrète aux différents enjeux territoriaux, sociogéographiques et environnementaux. L'objectif est d'apporter un accompagnement technique, social et financier auprès des habitants et de veiller pour chaque situation relevant d'une thématique particulière (énergie, habitat indigne, accessibilité et maintien à domicile) à entretenir un lien régulier avec les différents organismes compétents.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2-S'adapter à l'urgence climatique 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 	<p style="text-align: center;">Vacance et état du bâti du centre-bourg de Vic-Fezensac</p>

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac (CCAF)

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : année 2 X 2023 : année 3

X 2024 : renouvellement (année 4)

X 2025 : année 5 2026 2027-2028

Coût estimatif : 62 320€ HT / an (suivi animation)

Partenaires potentiellement concernés : ANAH, Conseil Départemental du Gers, Sacicap – Procvivis – Toulouse Pyrénées

Projet 1.1.2 : Création d'une résidence intergénérationnelle

Descriptif : L'objectif de ce projet est de réhabiliter un îlot bâti identifié en la création d'une résidence intergénérationnelle (habitat partagé et habitat inclusif) afin de redynamiser le territoire communal par l'amélioration de l'habitat, le développement de services, de réhabilitation d'équipements publics et d'aménagements urbains pour s'adapter au vieillissement de la population désireuse de rester le plus longtemps à domicile et de favoriser le retour des ménages en centre-bourg.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022

X2023 : signature de la convention EPF

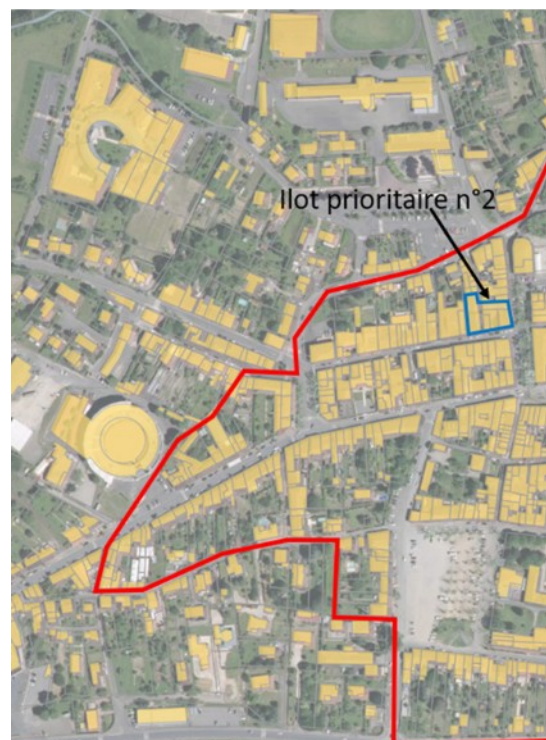
X2024 : recherche bailleur + portage foncier

X2025 : études

X2026 : études

X2027-2028 : réalisation

Partenaires potentiellement concernés : CCAF, EPF, Région Occitanie, Conseil Départemental du Gers, État, ANAH, Toit Familial de Gascogne, ALOGEJ



Axe 1

Fiche action 1.2

Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et en réinvestissant le centre-ville

Marquer et requalifier les axes d'entrée du bourg

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Vic-Fezensac est une ville rurale dans laquelle les déplacements sont organisés principalement autour de la voiture. Cette place prédominante de la voiture s'est faite, au fil des décennies, au détriment des trottoirs et des cheminements doux (le déplacement piétonnier est difficile puisque marqué par de nombreux obstacles). De plus, la ville souffre d'infrastructures vieillissantes, peu interconnectées, et parfois inconfortables d'accès et de déambulation pour tous les usagers.

Objectifs stratégiques

- Requalifier et sécuriser les grands axes et les entrées de ville
- Créer un maillage doux à l'échelle du centre-bourg et assurer une continuité avec les équipements
- Mettre en valeur le bâti et le patrimoine architectural

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 1.2.1 : Requalification de l'entrée de ville « route d'Eauze »

Descriptif : la requalification de l'entrée de ville « route d'Eauze » (à l'ouest) permettrait le traitement global de la route d'Eauze au niveau du carrefour de l'hôpital et de l'accessibilité au collège ainsi que la Place Crespin. Les travaux comprendraient la réfection totale de la voirie, la connexion piétonne avec le centre-bourg, la sécurisation, l'embellissement et la végétalisation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022

2023 : études

2024 : réalisation

2025

2026

2027-2028



Partenaires potentiellement concernés : État, Conseil Départemental du Gers, CAUE

Projet 1.2.2 : Requalification de l'entrée de ville « rue du Général Labadie »

Descriptif : la requalification de l'entrée de ville « rue du Général Labadie » (au sud) permettrait le traitement global de la rue du Général Labadie ainsi que du carrefour avec la RN 124. Les travaux comprendraient la réfection totale de la voirie, la connexion piétonne avec le centre-bourg, la sécurisation, l'embellissement et la végétalisation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022

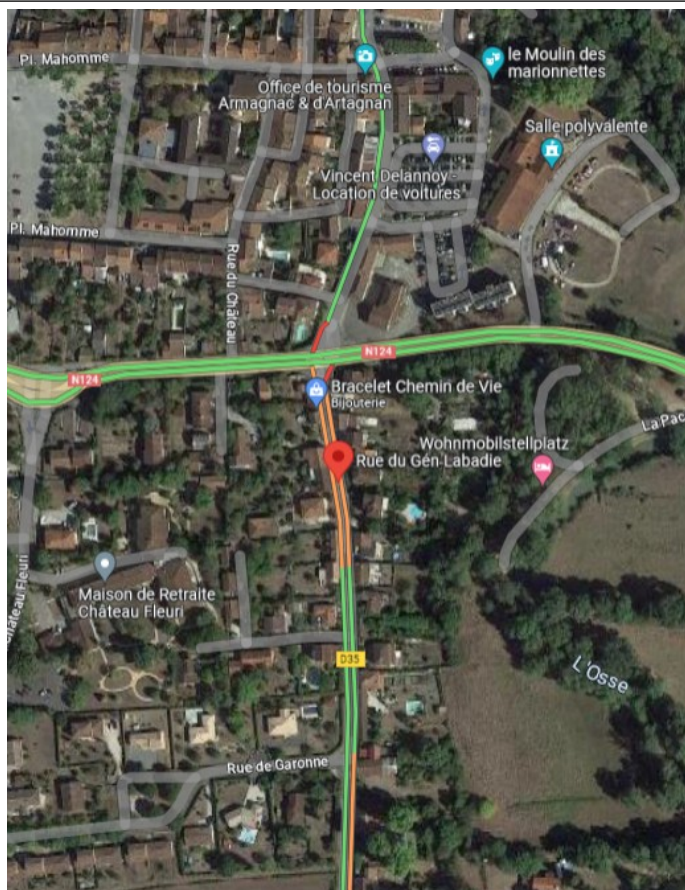
2023

2024 : études

2025 : réalisation

2026

2027-2028



Partenaires potentiellement concernés : État, Conseil Départemental du Gers, CAUE

Projet 1.2.3 : Requalification de l'entrée de ville « avenue du stade »

Descriptif : la requalification de l'entrée de ville « avenue du stade » (au nord) permettrait le traitement global de l'Avenue du Stade au niveau de la cave coopérative. Les travaux comprendraient la réfection totale de la voirie, la connexion piétonne avec le centre-bourg, la sécurisation, l'embellissement et la végétalisation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022

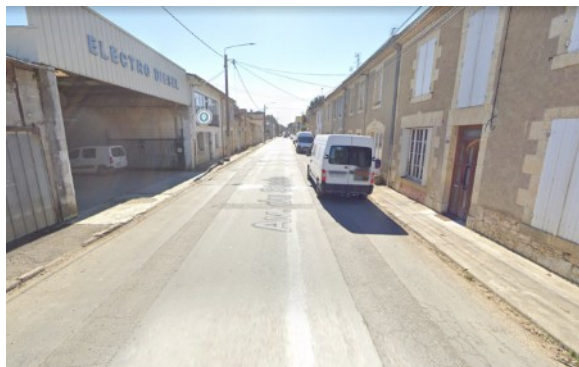
2023

2024

2025

2026 : études

2027-2028 : réalisation



Partenaires potentiellement concernés : État, Conseil Départemental du Gers, CAUE

Axe 1

Fiche action 1.3

Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et en réinvestissant le centre-ville

Requalifier les espaces publics et les infrastructures du centre ancien

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Au regard de sa superficie, l'aménagement des espaces publics de manière qualitative est relativement faible sur la commune de Vic-Fezensac. De plus, ces mêmes espaces souffrent d'une minéralisation très importante.

Objectifs stratégiques

- Valoriser le bâti et créer des espaces de fraîcheur pour offrir un service de qualité et un meilleur confort de vie
- Repenser les espaces pour créer de nouveaux usages conviviaux et développer de nouveaux modes de déplacements

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 1.3.1 : Réfection du Quartier des Capots

Descriptif : le quartier des Capots est situé au cœur du centre-bourg. La réfection totale de ce quartier permettra d'opérer un traitement des trottoirs aux normes PMR, de mettre en accessibilité le domaine public pour un confort et une adaptation des usages, de l'embellir, de le sécuriser, de requalifier la voirie et les réseaux et de créer des aménagements paysagers. L'objectif est de permettre aux habitants un déplacement doux et sécuritaire et de leur offrir un lieu d'échange et de partage.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022

2023 : études

2024 : réalisation

2025

2026

2027-2028



Partenaires potentiellement concernés : État, Région Occitanie, Agence de l'eau

Projet 1.3.2 : Réfection du Quartier du Barry

Descriptif : le quartier du Barry est situé au cœur du centre-bourg. La réfection de ce quartier permettra d'opérer un traitement des trottoirs aux normes PMR, de mettre en accessibilité le domaine public pour un confort et une adaptation des usages, de l'embellir, de le sécuriser, de requalifier la voirie et les réseaux et de créer des aménagements paysagers. L'objectif est de permettre aux habitants un déplacement doux et sécuritaire et de leur offrir un lieu d'échange et de partage.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022 2023

2024 2025

2026 : études

2027-2028 : réalisation



Partenaires potentiellement concernés : État, Région Occitanie, Agence de l'eau

Projet 1.3.3 : Requalification de Place Mahomme et des alentours

Descriptif : la réorganisation complète de la Place Mahomme et de ses alentours (rue du Vivier, rue du Champs de Foire et de la rue des Cordeliers) se verrait couverte d'un espace de récréation végétalisé et d'un parking permanent. L'objectif étant que les fêtes et les foires puissent continuer à accéder à cet espace et que les trois entrées du parking soient maintenues. Le tout serait irrigué par un maillage doux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac



Coût estimatif : 900 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 2023 2024 2025

X 2026 : études

X 2027-2028 : réalisation

Partenaires potentiellement concernés : État, Région Occitanie, CAUE, CCAF, DRAC, DREAL



Projet 1.3.4 : Création d'un centre de loisirs

Descriptif : la création d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) participerait au développement et à l'aménagement de l'espace public, social et culturel. Le centre de loisirs, dont l'emplacement reste à définir, permettrait de pouvoir accueillir dans de meilleures conditions les enfants du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022 2023

X 2024 : études

X 2025 : réalisation

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : État, Région Occitanie, Conseil Départemental du Gers, CAUE, CCAF, DRAC, DREAL



Axe 2

Fiche action 2.1

Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale

Favoriser le développement des commerces locaux

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Vic-Fezensac exerce un rôle de centralité sur son bassin de vie grâce à une offre de service et d'équipements importante et diversifiée. Si l'offre commerciale est relativement riche avec plusieurs commerces de proximité répondant à la demande des consommations, la commune souffre d'une importance vacance commerciale.

Objectifs stratégiques

- Maintenir et développer le tissu commercial de proximité sur le territoire

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 2.1.1 : Remobilisation des locaux commerciaux vacants

Descriptif : la mise en place d'une action de type « boutique à l'essai » permettrait d'aider des porteurs de projets de tester leurs idées de commerce avant leur installation définitive. L'objectif est de redynamiser le centre-bourg et ainsi de préserver les commerces de proximité et d'assurer l'attractivité économique et démographique du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
5-Préserver et développer des emplois de qualité
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : 1 000 € / porteur de projet

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : diagnostic

X 2023 : études

X 2024 : réalisation

X 2025 : réalisation

X 2026 : réalisation

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : État, Région Occitanie, CCI du Gers, CMA du Gers



Axe 2

Fiche action 2.2

Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale

Déployer l'offre culturelle locale et construire une offre touristique identitaire

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Vic-Fezensac possède un patrimoine bâti important sur l'ensemble de sa commune, notamment le centre-ville, mais celui-ci est peu valorisé. Développer l'ensemble de ses ressources permettrait à la commune d'affirmer son caractère culturel et touristique afin de créer un mouvement perpétuel des usagers dans son bourg.

Objectifs stratégiques

- Développer l'offre culturelle locale
- Valoriser et mettre en scène le patrimoine

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 2.2.1 : Réhabilitation des arènes et de ses alentours par tranche

Descriptif : projet d'envergure de la ville pour les années à venir, la rénovation des Arènes Joseph Fourniol et du parvis extérieur va permettre de créer un véritable lieu de culture et de loisirs. C'est un lieu qui accueille, entre autres, les mythiques féria de Pentecôte ainsi que l'emblématique festival Tempo Latino. De plus, son rayonnement se fait par-delà les frontières départementales et régionales.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : 8,7 M € HT (2019)

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : diagnostic

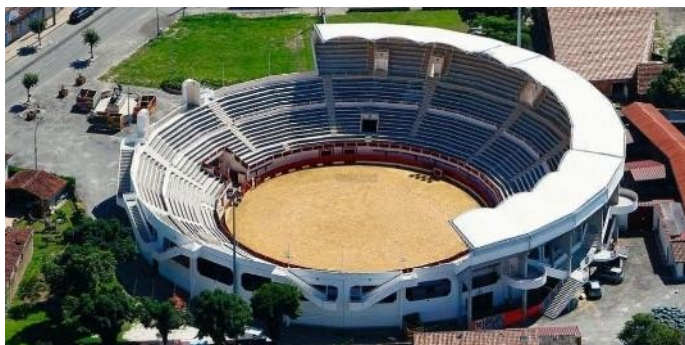
X 2023 : études

X 2024 : réalisation

X 2025 : réalisation

X 2026-2028 : réalisation

Partenaires potentiellement concernés : État, Région Occitanie, Conseil Départemental du Gers, Club Taurin Vicois, Tempo Latino, Festivic, Comité Départemental du Tourisme, DRAC, CAUE



LES PREMIERES PISTES DE REFLEXION

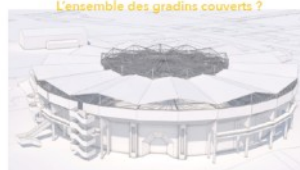
Aujourd'hui



Demain, des gradins reconstruits et reconfigurés



L'ensemble des gradins couverts ?



La piste en couverture amovible ?



Des espaces publics extérieurs réaménagés ?



Projet 2.2.2 : Réalisation des travaux de la chapelle

Descriptif : la réhabilitation de l'ancienne chapelle des Cordeliers (aujourd'hui désacralisée) permettrait de créer un lieu culturel multithématique (salle d'exposition, espace de rencontres et d'échanges...).

Référentiel territorial du Pacte Vert :
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022 2023

2024 : études

2025 : études / réalisation

2026 : réalisation

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : État, Région, Conseil Département du Gers, DRAC, CAUE, Fondation du Patrimoine



Projet 2.2.3 : Création d'une aire de camping-car

Descriptif : la création d'une aire de stationnement et de service pour les camping-cars sur la commune de Vic-Fezensac va permettre de drainer le flux de touristes, de plus en plus nombreux à plébisciter ce système d'hôtellerie en plein air. En pleine expansion que ce soit au niveau national que local, la création d'une aire de camping-car est l'étape indispensable pour le développement touristique et économique de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

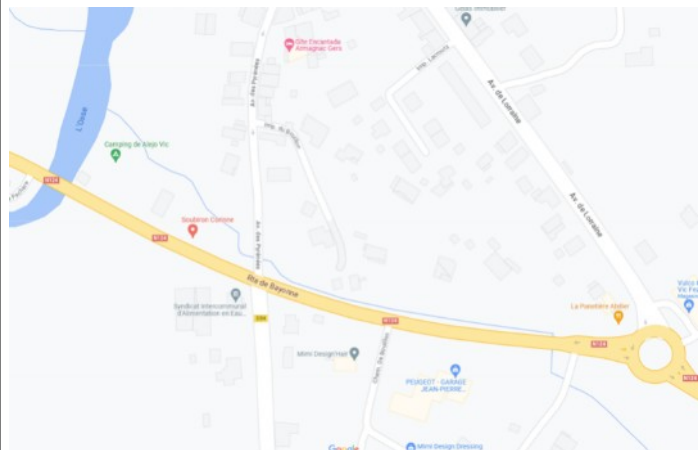
Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022

2023 : études 2024 : réalisation

2025 2026 2027-2028



Partenaires potentiellement concernés : État, Région, Conseil Département du Gers

Axe 3

Fiche action 3.1

Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique

Re-végétalisation des grands axes, des espaces publics et des pieds de bâtiments

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Vic-Fezensac est une commune fortement minéralisée qui possède peu d'espace naturel en centre-bourg. En effet, la grande partie des espaces publics sont imperméabilisés et peu attractif.

Objectifs stratégiques

- Aménager, embellir et valoriser les espaces
- Augmenter la part du végétal dans le centre-bourg en recréant des espaces de fraîcheur
- Désimperméabiliser les sols

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 3.1.1 : Végétalisation des grands axes

Descriptif : la végétalisation et le fleurissement des espaces publics et des grands axes est une action inhérente à tous les projets de réhabilitation et de requalification. Que ce soit dans les grands travaux comme les réfections de quartiers ou les requalifications des entrées de ville ou encore les rénovations des parvis des bâtiments communaux, cette action prend sa part dans tous les projets de la ville. Elle vise à diminuer la place du minéral en réimplantant des espaces de verdure et participe à la lutte contre les îlots de chaleur.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : inclus dans chaque projet

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : réalisation X 2023 : réalisation

X 2024 : réalisation X 2025 : réalisation

X2026 : réalisation X2027-2028 : réalisation

Partenaires potentiellement concernés : commune, habitants, Conseil Département du Gers



Axe 3

Fiche action 3.2

Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique

Rénovation énergétique et réhabilitation des bâtiments communaux

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Vic-Fezensac est une commune qui possède de nombreuses infrastructures qui sont malheureusement vieillissantes, certaines sont même des passoires énergétiques, et méritent aujourd'hui des rénovations importantes.

Objectifs stratégiques

- Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 3.2.1 : Travaux de rénovation énergétique, accessibilité et menuiseries sur les bâtiments communaux (école maternelle, salle polyvalente, COSEC)

Descriptif : dans une démarche plus résiliente, la commune de Vic-Fezensac souhaite, année après année, engager des travaux d'isolation thermique sur l'ensemble de ces bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des usagers. Après les travaux du Club House du Gymnase en 2021, ceux de l'école élémentaire Marc Castex en 2023, les travaux de l'îlot « Hôtel de Ville » et de la salle des Fêtes de Lagraulais se sont achevés en début d'année 2023. Actuellement en cours : le changement du chauffage à la salle « Maison Bleue ». Les années à venir marqueront notamment les rénovations de l'école maternelle, la salle polyvalente et le COSEC.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- 2-S'adapter à l'urgence climatique
- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : réalisation X 2023 : réalisation

X 2024 : réalisation X 2025 : réalisation

X2026 : réalisation X2027-2028 : réalisation



Partenaires potentiellement concernés : État, Région, Conseil Départemental du Gers, ANAH, DRAC

Projet 3.2.2 : Rénovation de l'ancienne école de Lagraulas (création d'une Maison d'assistantes maternelles)

Descriptif : le projet de création d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM) verrait le jour dans le bâtiment de l'ancienne école à Lagraulas (situé à 5,8 km du centre-ville de Vic-Fezensac). Par ce projet, l'objectif de la municipalité est de maintenir et d'attirer des jeunes ménages afin de consolider les effectifs de l'école et de conserver du dynamisme.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

2-S'adapter à l'urgence climatique

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : N.C

Calendrier prévisionnel :

2022

2023 : études

2024 : réalisation

2025

2026

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : État, Région, Conseil Départemental du Gers, CAF, CAUE



Axe 3

Fiche action 3.2

Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique

Découvrir la vallée de l'Osse : continuités piétonnes, traversées, ouvertures paysagères

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Plusieurs constats : les véhicules motorisés ont une place très importante dans le centre-bourg de Vic-Fezensac, le confort de déambulation n'est pas au rendez-vous et les principaux espaces (équipements, bâti, patrimoine, naturels) sont mal interconnectés. Les habitants (et les touristes) sont donc peu enclins à profiter des avantages qu'offre la commune.

Objectifs stratégiques

- Rendre le territoire plus accessible en proposant des alternatives aux déplacements véhiculés
- Retrouver du lien et inciter les habitants à privilégier de nouveaux usages
- Reconnecter la ville à la nature pour se la réapproprier

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 3.3.1 : Création de voies piétonnes et cyclistes

Descriptif : penser des aménagements assurant une desserte des pôles majeurs du bassin de vie et développer des zones apaisées dans le centre-bourg et des dessertes de courtes distances.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- 2-S'adapter à l'urgence climatique
- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Vic-Fezensac

Coût estimatif : 548 112 € H.T

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : étude PETR

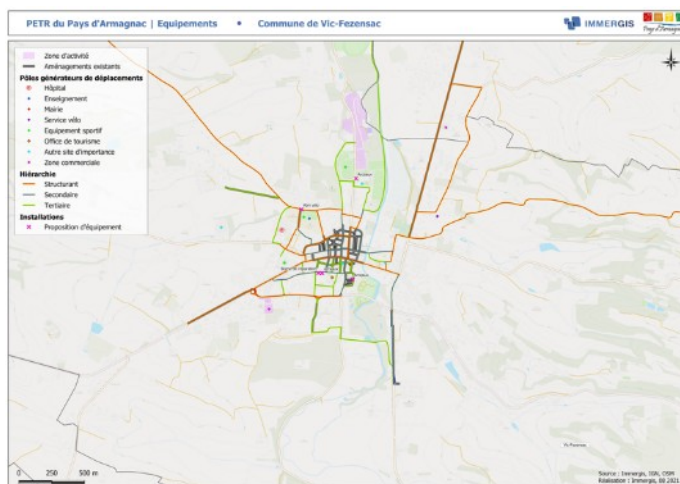
2023

2024

X 2025 : réalisation

X 2026 : réalisation

2027-2028



Partenaires potentiellement concernés : État, Région (sous réserve critères des dispositifs du plan vélo), Conseil Départemental du Gers, PETR Pays d'Armagnac

Programme Pluriannuel d'Actions 2022-2026

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;

o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du Pays Pyrénées Méditerranée ;

o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1ère génération				Avenant-Contrat 2nde génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022-23	2024	2025-26	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et en réinvestissant le centre-ville									
ACTION 1.1 Mise en place de mesures à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité afin de lutter contre la vacance et réinvestir le centre ville	1.1.1 : Rénovation de l'habitat ancien en centre-bourg (OPAH)	.	.	.	☺	↻	↻	↻	Objectif 1 Objectif 2 Objectif 3 Objectif 4 Objectif 6
	1.1.2 : Création d'une résidence intergénérationnelle	🕒	🕒	🕒	Objectif 3 Objectif 4
ACTION 1.3 Requalifier les espaces publics et les infrastructures du centre ancien	Réfection du Quartier des Tisserands	☑	.	.	Objectif 3 Objectif 4 Objectif 6
	1.3.1 : Réfection du Quartier des Capots	🕒	↻	.	
	1.3.2 : Réfection du Quartier du Barry	🕒	
	1.3.3 : Requalification de la Place Mahomme et des alentours	🕒	
AXE STRATÉGIQUE 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale									
ACTION 2.1 Favoriser le développement des commerces locaux	Mise en place d'une charte signalétique d'information locale	☑	.	.	Objectif 5 Objectif 6
	2.1.1 : Remobilisation de locaux commerciaux vacants	🕒	↻	↻	
	Réservation des rez-de-chaussée commerciaux sur les linéaires commerciaux (modification du PLU)	.	.	.	★	.	.	.	
	Mise en place d'une charte de qualité des devantures commerciales, enseignes et terrasses	.	.	.	★	.	.	.	
ACTION 2.2 Déployer l'offre culturelle locale et construire une offre touristique identitaire	2.2.1 : Réhabilitation des arènes et de ses alentours par tranches	🕒	🕒	↻	Objectif 6
	Animation et promotion du territoire à travers la valorisation de produits locaux (par la création d'un office de tourisme unique par la fusion des trois de tourisme d'Artagnan en Fezensac, Grand Armagnac et Bas Armagnac)	☑	.	.	
AXE STRATÉGIQUE 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique									
ACTION 3.1 Re-végétalisation des grands axes, des espaces publics et des pieds de bâtiments	3.1.1 : Végétalisation des grands axes	.	☺	☺	☺	↻	↻	↻	Objectif 1 Objectif 3 Objectif 4 Objectif 6
	Végétalisation des pieds de façade	.	.	.	☑	.	.	.	
ACTION 3.2 Rénovation énergétique et réhabilitation des bâtiments communaux	Travaux de rénovation énergétique, accessibilité et menuiseries sur les bâtiments communaux (Club House du Gymnase, école élémentaire, îlot « Hôtel de Ville », salle « Maison Bleue », salle des fêtes de Lagraulais)	☑	.	.	Objectif 1 Objectif 2 Objectif 3 Objectif 4
	3.2.1 : Travaux de rénovation énergétique, accessibilité et menuiseries sur les bâtiments communaux (école maternelle, salle polyvalente, COSEC)	🕒	↻	↻	
	3.2.2 : Rénovation de l'ancienne école de Lagraulais (création d'une Maison d'assistantes maternelles)	🕒	↻	.	
ACTION 3.3 Découvrir la vallée de l'Osse : continuités piétonnes,	3.3.1 : Création de voies piétonnes et cyclistes	🕒	.	↻	Objectif 1 Objectif 2 Objectif 4 Objectif 6
	Reconnexion au niveau du parc de l'Osse	.	.	★	

traversées, ouver-									
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑« ache-
vées », ✖« supprimées »
- Code signets à utiliser entre 2022 et 2028 : ⊕ phase « études » ; ➡
phase « réalisation »